

# FAQ

## QUE PRÉVOIT LA LÉGISLATION ?

---

### QUESTION ÉCRITE PUBLIÉE DANS LE JO SÉNAT DU 12 OCTOBRE 2017

Quelles sont les règles applicables aux élus en matière d'éclairage public?

#### Réponse du Ministère de l'Intérieur

Si l'arrêté du 23 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels encadre précisément le fonctionnement des dispositifs d'éclairage, l'éclairage public, c'est-à-dire l'éclairage des voies réservées à la circulation des véhicules et des piétons, est expressément exclu de son champ d'application. Dès lors que l'éclairage public relève de la compétence relative à la voirie exercée par le conseil municipal de la commune, il lui appartient de décider quelles voies doivent être éclairées ou non, en fonction des circonstances locales. Par ailleurs, sous réserve de cette compétence exercée par le conseil municipal, le maire doit veiller, au titre des pouvoirs de police qu'il tire des articles L. 2212-1 et L. 2213-1 du code général des collectivités territoriales, à ce que l'éclairage mis en place soit suffisant pour signaler tout danger particulier.

## COMMENT CELA VA T'IL SE PASSER ?

---

La Mairie propose de débiter cette extinction nocturne de l'éclairage public le **vendredi 1er juillet**.

Elle aura lieu **entre minuit et 5h du matin** à titre expérimentale sur une période de 6 mois.

Pendant toute la durée de l'opération vous pourrez nous faire vos remarques en contactant vos référents de quartier.

## LA MAIRIE COMMUNIQUE

---

### RÉUNION PUBLIQUE

Une présentation du projet d'expérimentation d'extinction de l'éclairage public a eu lieu le 20 mai dernier à Montanglos

### SANTENY MAG

Rédaction d'un dossier de présentation du projet dans le Santeny mag de mai 2022

## CONTACT !

---

### Mairie de Santeny

mairie@mairie-santeny.fr  
communication@mairie-santeny.fr

ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE  
PROTÉGEONS LA NATURE

EXTINCTION  
ÉCLAIRAGE PUBLIC

A PARTIR DU 1ER JUILLET  
DE MINUIT À 5H

7/7



En accord avec notre programme concernant la transition énergétique, la municipalité a décidé de réduire l'éclairage public en l'éteignant en milieu de nuit. L'extinction nocturne est une mesure de bon sens qui consiste à ne pas éclairer inutilement notre commune en milieu de nuit.

# PRÉSERVER

## LA BIODIVERSITÉ

### Les êtres vivants ont pour la plupart besoin de l'alternance jour/nuit

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune.

Mais il a également un impact sur la flore en retardant la chute des feuilles. Il perturbe la photosynthèse, la germination et empêche la pollinisation nocturne des plantes par les papillons de nuit

### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'éclairage artificiel est la seconde source de mortalité des insectes après les pesticides, toutes les espèces se nourrissant des insectes en sont affectées, et par là toute la chaîne alimentaire....

# RÉDUIRE

## LA CONSOMMATION ANNUELLE DE 45%

L'extinction en milieu de nuit permet d'éviter un gaspillage d'énergie et de participer à l'effort de réduction des émissions de CO2 dans l'atmosphère. IL EST URGENT D'AGIR POUR LE CLIMAT

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1er janvier 2022, le coût du Kw/h a subi une augmentation de + 92%.

La facture d'électricité sera de l'ordre de 260 000 € en 2022 contre 148 000 € en 2021 soit une augmentation de +75%

# GARANTIR

## NOTRE SÉCURITÉ

Côté sécurité, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accident. Au contraire, les automobilistes ont tendance à réduire leur vitesse.

Dans la plupart des communes pratiquant l'extinction nocturne, aucune augmentation de délits n'est observé.

Des points stratégiques comme les passages protégés sur la Rn 19 resteront allumés grâce à la mise en place de candélabres solaires.

# PRÉSERVER

## NOTRE SANTÉ

Respecter le cycle biologique c'est respecter le cycle de l'alternance jour-nuit essentielle pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit.

Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

Eteindre l'éclairage public la nuit favorise la resynchronisation du système circadien (horloge interne du corps humain) ce qui permet un meilleur sommeil, une stimulation des défenses immunitaires, une régulation de l'humeur.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 10 millions de points lumineux  
+ 94% en 20 ans pour le seul éclairage public  
+ 40% de la facture d'électricité des communes

La commune de Santeny à travers cette action agit concrètement pour la préservation de l'environnement nocturne à travers une utilisation raisonnée de l'éclairage artificiel.